Nieuwsbrief van de BVVIE

Bulletin d ’information de l’APIEA

***2022-06***

Chers Membres,

Chers Amis,

Nous souhaitons vous tenir informés de l’état d’avancement des différents dossiers en cours :

1. **Table Ronde**

Une série de thématiques, qui seront abordées en commun sous la forme de tables rondes, ont été proposées par nos membres dans le but de contribuer à l’amélioration de notre cadre de travail. Celles-ci seront organisées en septembre/octobre 2022 et feront l’objet d’une communication distincte.

1. **Avant-projet de loi sur la recherche privée**

Pour nous permettre de suivre étroitement l’évolution de cet avant-projet, des contacts réguliers sont mis en œuvre entre l’APIEA, Assuralia et le SPF Affaires intérieures. A cette date, ce dernier a reçu l’avis émis par le Collège des procureurs généraux et attend celui du SPF Justice. Sitôt une nouvelle version adaptée sur base des deux avis précités, une nouvelle réunion de concertation entre les parties devrait être organisée.

1. **Protection des données privées de l’enquêteur/expert d’assurances**

Votre association a entrepris des contacts avec le SPF Affaires intérieures dans le but de rappeler l’importance de préserver les données à caractère personnel des enquêteur/experts d’assurances (dont le domicile), dans les cas où des dossiers font l’objet d’une prise en charge et d’un suivi par l’autorité judiciaire. Dans l’attente d’une solution, nous rappelons l’importance de mentionner exclusivement le lieu d’établissement (adresse de la compagnie) des enquêteurs/experts dans les échanges éventuels que pourraient avoir ceux-ci avec l’autorité judiciaire.

1. **Site internet APIEA**

Le site internet de l’APIEA, dans sa version actuelle, est devenu techniquement obsolète.

C’est la société ONE-O-ONE qui est chargée de la modernisation du site internet dont la mise en ligne est prévue pour fin 2022.

1. **Forum APIEA**

Nous rappelons l’intérêt de cette plate-forme d’échange développée à l’avantage exclusif des membres de l’association et vous invitons, si ce n’est pas encore fait, à vous y enregistrer en vous loguant via le lien suivant : **https://apiea.discussion.community/**

Le forum a déjà été alimenté par une analyse consacrée à la légalité des enregistrements des conversations par le Détective Privé et par une analyse consacrée à la thématique du sinistre intentionnel, complétée par une jurisprudence de la cour d’appel de Liège sur le même sujet. Nous espérons pouvoir compter sur vous pour l’alimenter avec d’autres thématiques qui interesseront vos collègues.

1. **Formations**

La proposition de formation négociée avec Crime control et dédiée à l’agressivité verbale et physique a suscité un vif intérêt de la part de nos membres. Ces formations organisées au sein des entreprises d’assurances débuteront dès la rentrée de septembre et feront l’objet d’une communication distincte. Elles seront délocalisées dans diverses régions du pays.

1. **Assemblée générale statutaire APIEA**

Nous vous invitons d’ores et déjà à bloquer la date du jeudi 17 novembre 2022, date à laquelle se tiendra la prochaine Assemblée Générale statutaire. Elle sera organisée à Steenokerzeel. Celle-ci devra notamment, acter la modification des statuts de l’association et élire un nouveau conseil d’administration. Toutes les informations pratiques vous parviendront dans une communication ultérieure.

Nous vous souhaitons de passer une agréable période de grands congés et vous prions d’agréer, chers membres, chers amis, l’expression de nos sentiments distingués.

Pour le comité exécutif de l’APIEA,

Joséphine Di Felice Marc Dartevelle

Présidente Administrateur

Benoît Montens

Secrétaire